

Tartagueule à la récré



Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique

N°59. oct. 2007 . Bulletin de la CNT Education Rhône et Ain- Avec le soutien de la CNT- PTT

CNT Education

c/o SUTE - CNT
Palais du Travail
9 place Lazare Goujon
69100 Villeurbanne

Permanences :

Le mercredi de 18 à 20h
44 rue Burdeau (Lyon 1er)
Tel : 04.78.27.05.80

educ69@cnt-f.org
www.cnt-f.org/fte

Protection sociale, retraites et sécu, la fin du principe de solidarité ?

Le régime des retraites et la Sécurité Sociale ne cessent de subir des attaques de plus en plus violentes, remettant en question les principes même de la solidarité et de l'universalité, des piliers pourtant fondateurs de la protection sociale en France.

Sous prétexte de lutter contre de pseudo-privileges, le gouvernement s'en prend aujourd'hui aux retraites des cheminots pour mieux s'en prendre demain à nous tous, salariés du public comme du privé. Rappelons que le passage aux 41 ans de cotisation pour tous est prévu dès 2009 puis à 42 ans en 2013. Mais les vrais privilèges ne sont pas là où on nous le dit. Les patrons quant à eux sont exonérés de cotisations sociales, plus de 200 milliards de cadeaux leur ont été fait depuis 1991. Et on ose nous parler du trou de la sécu ! Celui-ci n'existe pas ! Il a été créé et creusé de toutes pièces par les exonérations et cadeaux de l'Etat au patronat afin de justifier le passage petit à petit d'un système de santé basé sur la solidarité aux assurances privées et ainsi substituer le profit à la solidarité !

**PROTECTION SOCIALE,
SERVICES PUBLICS, SALAIRES...
DE L'ARGENT, IL Y EN A DANS
LES CAISSES DU PATRONAT !**

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE
LE 18 OCTOBRE!**

place du service public dans une société est le reflet des choix sociétaux de celle-ci et aujourd'hui se dessine une société capitaliste de plus en plus inégalitaire et autoritaire.

Public ou privé, tout le monde va y perdre !

Les attaques contre la Protection sociale et les services publics s'ajoutent à la remise en cause du code du travail, pour mieux le précariser, à la limitation du droit de grève, pour mieux nous faire taire ainsi qu'aux attaques contre les étrangers, pour mieux détourner notre colère des vrais responsables de la situation sociale en oubliant de préciser que les travailleurs immigrés sont aussi des producteurs de richesses qui cotisent pour remplir les caisses de la sécu et payer les retraites. Pourtant, d'autres solutions existent. Le seul remboursement des cotisations patronales non versées depuis 1991 rembourserait le "trou" de la sécu.

(suite p2)



Casse programmée du service public

Avec 23 000 suppressions de postes en 2008, puis 50 000 à 60 000 prévues tous les ans dès 2009, auquel s'ajoute le recrutement par CDI de droit privé au lieu du statut de fonctionnaire, c'est la mort du service public qui est en route.

Les suppressions de postes auront lieu dans les écoles, les collèges et lycées, les hôpitaux, les administrations, au mépris des usagers, alors que pour lutter contre le chômage et améliorer ces services ce sont des embauches massives dont nous avons besoin. C'est donc la qualité des services publics offerts qui va profondément se dégrader et l'on sait que ce sont les classes populaires qui en subissent les plus grands méfaits, renforçant ainsi les inégalités sociales. La

Pour la défense de la Protection sociale (Retraites, sécu),
du Service public
et des salaires...
Grève intercatégorielle de toute
la fonction publique !

Manifestation à 11h00 de Bellecour à la Préfèteure

A l'appel de la CGT, FO, FSU,
Solidaires, CNT

L'embauche massive de jeunes là où on en a besoin permettrait de laisser les plus âgés partir pour une retraite bien méritée. La taxation des profits de la spéculation, l'arrêt des cadeaux (exonérations, stock options, golden parachute...) pourrait être investi dans les services publics tellement plus utiles à la population. Toutes ces attaques sont faites contre les travailleurs, il faut dire stop ! Stop à ce gouvernement qui enrichit les plus riches et appauvrit les salarié-e-s !

En 1995, les cheminots, les postiers, les enseignants et les salariés du privé ont empêché la mise en place du plan Juppé sur la Sécu. En 2006, les lycéens et les jeunes des classes populaires ont imposé l'abandon du contrat première embauche. La force des travailleurs c'est la mobilisation, la lutte et la grève ! S'ils attaquent sur tous les fronts, nous devons répondre tous ensemble ! Faisons du 18 octobre la première étape d'une mobilisation générale contre ce gouvernement au service du patronat et pour affirmer d'autres choix sociétaux en terme de partage des richesses !

Pour faire céder le gouvernement, une journée de grève ne suffira pas. Il faut commencer à construire une grève reconductible et cela passe notamment par des appels à des Assemblées générales interprofessionnelles !

Exigeons et battons-nous pour :

- *le retour aux 37,5 annuités pour tous
- *l'arrêt des exonérations patronales et leur remboursement pour boucher "le trou" de la sécu
- *la création massive de poste dans les services publics pour les besoins de la population
- *l'arrêt du recours à l'emploi précaire
- *l'abandon des franchises médicales.



LA SÉCURITÉ SOCIALE : UNE GUERRE DE TRANCHÉE PATRONAT VS TRAVAILLEURS

Par un programme adopté dans la clandestinité le **15 mars 1944**, la Sécurité sociale est mise en place. Elle a pour ambition de couvrir tous les risques en assurant un salaire aux travailleurs grâce à un système basé sur la solidarité. Les cotisations patronales et salariales, qui sont en fait toutes deux une part du salaire, une part socialisée, servent à assurer un salaire en cas de maternité, de vieillesse, de maladie ou d'accident du travail. Presque 10 ans après 1936, un rapport de force s'installe en faveur des travailleurs. Le patronat, qui s'était compromis pendant l'Occupation nazie, l'accueillera avec résignation. La généralisation de la couverture à toute la population se poursuit. La loi du **9 avril 1947** étend la sécurité sociale aux fonctionnaires. La loi du **17 janvier 1948** instaure trois régimes d'assurance vieillesse des professions non salariées non agricoles (artisans, professions industrielles et commerciales, professions libérales) et la loi du **4 juillet 1975** généralise à l'ensemble de la population active l'assurance vieillesse obligatoire. Enfin dernièrement, la Loi du **28 juillet 1999** institue une couverture maladie universelle, protection de base sur le seul critère de résidence et protection com-

plémentaire pour les plus démunis.

Pourtant, au fil du temps, le patronat a réalisé un vrai travail de sape. En ligne de mire, les cotisations (trop élevées), les

dépenses (relevant de l'assistance et non de la sécurité sociale), et les assurés (irresponsables). En 1953, brandissant déjà l'argument du trou, le gouvernement tente de repousser l'âge de la retraite des fonctionnaires et de remettre en cause certains régimes. La riposte des travailleurs ne se fait pas attendre, en plein mois d'août, 4 millions de grévistes provoquent le plus gros mouvement depuis le Front populaire et le gouvernement recule. En 1995, c'est le plan Juppé qui voit se dresser contre lui 2 millions de personnes qui soutenues par l'ensemble de la population vont faire plier le gouvernement d'alors. Mais, de lois en décrets, sous des prétextes variables (responsabilisation, trou de la sécu...) les assurés sociaux doivent payer toujours plus pour se soigner. Aujourd'hui, avec les franchises, c'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la Sécu. Parce que, riche ou pauvre, jeune ou vieux..., nous devons tous être égaux dans l'accès aux soins. Le principe est simple : **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins**. A l'opposé de ce système, il y a celui des assurances. Selon le niveau, et donc le prix, du contrat la couverture varie. Ainsi, se développe une médecine à plusieurs vitesses. Soyons dignes de nos anciens et à la hauteur des enjeux !



LES CONTRATS DE LA HONTE !

Selon les dernières statistiques du ministère du travail, quarante-cinq mille personnes travaillent aujourd'hui en " contrat aidé " rien que dans l'Education nationale. Contrat aux appellations multiples, la plus cynique étant sans doute " contrat d'avenir ".

Difficile de dire exactement combien d'entre eux sont employés par l'Education nationale qui, sous ses dehors service public "bon enfant", exploite avec la même férocité que dans le privé ce vivier né directement de la précarité actuelle.

Voici un exemple précis, dans un collège de l'agglomération lyonnaise, un collège dit "sensible", classé en ZEP depuis 1989 et accueillant environ deux cent cinquante élèves. Sur un effectif total de quarante-huit salariés, huit sont en " contrat aidé ", dispersés au gré des besoins, dans différents services : quatre pour la vie scolaire, deux chez les agents de service, un au secrétariat et un au CDI. Soit près 20 % des effectifs !

Qu'ils soient en " contrat d'avenir ", " CAE " (contrat d'accompagnement à l'emploi) ou autre " emploi-tremplin ", ces huit salariés sont bien dans le même sac : celui des sous-contrats. À savoir, des CDD à temps partiel subis, payés au smic, quelle que soit la qualification des individus (ici, la moitié des salariés en " contrats aidés " ont au moins une licence). Cerise sur le gâteau et détournement de la loi : les " bénéficiaires " de ces mer-

veilleux contrats doivent rattraper les congés de fait (vacances scolaires)! Ils n'ont pas droit non plus à la moindre prime de précarité à la fin d'un contrat justement totalement précaire ! Bref, ce sont les sous-travailleurs de l'Éducation Nationale.

Car le " contrat aidé " n'est finalement rien d'autre qu'un vrai-faux contrat de travail, faisant de l'individu à la fois un vrai-faux salarié et un vrai-faux chômeur.

Il n'aide que l'employeur, ici le rectorat de Lyon, lequel use et abuse de ce bon filon. Le rectorat exploi-

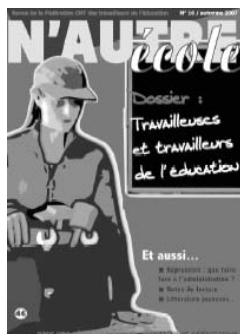
te, toute honte bue, ces nouveaux sous-travailleurs de l'Éducation qui ne lui coûtent vraiment pas cher : le " salaire " moyen (bien entendu exonéré de toutes charges patronales) tourne autour de sept cent euros, dont les deux tiers sont financés par le Conseil Général ! Malheureusement, force est de constater que la plupart des salariés "classiques" du collège, et notamment les enseignants, font preuve d'une indifférence totale à ce propos. Pire : certains considèrent eux aussi les " contrats aidés " comme des sous-travailleurs, à l'image d'une CPE qui refusait d'adresser directement la parole à une nouvelle surveillante embauchée sous ce statut !

Il est éthiquement scandaleux, et socialement dangereux, de laisser se développer, au sein même d'un service public et national, de telles pratiques. Cela fait déjà des années que la situation se dégrade insidieusement, sans réaction. Pourtant qui aurait imaginé, voici seulement dix ans, un tel contexte ?

Car ce collège n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Que celui qui n'a pas dans son établissement un " contrat aidé " lève le doigt !



Ressources humaines



N'Autre École printemps 2007:
Travailleuses et travailleurs de l'éducation

L'abonnement est de 20euros pour 5 numéros, 30euros pour un abonnement de soutien, ou bien 15euros pour précaires, étudiantEs, chômeurs/ses, prisonnièrEs. Chèques à l'ordre de CNT (mention au dos "revue fédérale"), à envoyer à : CNT-FTE, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris.

Confédération Nationale du Travail - Fédération des Travailleurs de l'Éducation

Militants syndicaux, élus ou simple citoyens, les poursuites se multiplient contre les personnes qui soutiennent les familles sans-papiers. Face aux tentatives d'intimidation du pouvoir en place, refusons la criminalisation de la solidarité.

Le 11 novembre 2006, près de 200 personnes manifestent contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille et parviennent à la mettre en échec. Plus d'un mois après les faits, le 19 décembre, Florimond Guimard, professeur des écoles et militant syndical très investi dans RESF est placé en garde à vue et appelé à comparaître devant le Tribunal Correctionnel d'Aix-en-Provence pour "violence en réunion avec arme par destination". Son arme ? D'après la police, ce serait sa voiture qu'il a emprunté pour suivre à distance le véhicule de police qui conduisait le père à l'aéroport de Marignane. Précisons que

ce jour-là, hormis un jour d'ITT accordé à un policier dont le pouce avait heurté une barrière, aucun blessé n'avait été déploré. Très vite, la pétition de soutien à Florimond recueille plus de 15 000 signataires face à ce qui apparaît clairement comme un procès politique orchestré d'en haut visant à la pénalisation du soutien aux personnes sans-papiers. Avec Florimond, le gouvernement veut faire un exemple. Appelé à comparaître le 20 avril 2007, il est passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ! Le jour du procès, juste avant le premier tour de la présidentielle, une manifestation réunit 2000 personnes à Aix et l'audience est reportée au 22 octobre.

LES RESISTANTS NE SONT PAS DES CRIMINELS

Peu de temps après, le 7 mai, c'est au tour de François Auguste, vice-président de la Région Rhône-Alpes, d'être traduit devant le tribunal correctionnel pour " obstruction à la reconduite à la frontière " d'une famille en situation irrégulière et " entrave à la circulation d'un aéronef ". Tout ceci pour avoir, le 2 décembre 2006, pris pacifiquement la parole devant les passagers d'un avion afin de les informer de l'embarquement à bord d'une famille en voie d'expulsion qu'il pensait être la famille Raba. Il a alors été molesté par la police lors de son évacuation de l'avion (une côte cassée et plusieurs jours d'incapacité de travail) et retenu 5 heures en garde à vue. Il risque l'inéligibilité et jusqu'à 5 ans de prison et 18 000 euros d'amende et plus encore si Air France demande des dommages et intérêts. Le procès est finalement reporté le 26 novembre.

**Tous en grève le 22 octobre
pour soutenir Florimond !
Contre la criminalisation
des actions militantes et les rafles !**

Abonnement à Classes en Lutte...

Pour recevoir Classes en Lutte...

**gratuitement tous les mois par e-mail, écrivez à l'adresse
classesenlutte@cnt-f.org.**

CLASSES EN LUTTE

Samedi 20 octobre

Place des terreaux 14h30

Manifestation unitaire " journée de solidarité avec les étrangers "

Dans le cadre de la mobilisation nationale **UCIJ** (Unis Contre Une Immigration Jetable)

Lundi 22 octobre

Aix-en-Provence - Rotonde 12h

Manifestation de soutien à **Florimond Guimard** et veille citoyenne devant le Tribunal jusqu'à l'issue du procès



" Tartagueule à la Récré ", comme l'ensemble des publications de la CNT, est rédigé et maqueté par des militant-e-s après leur journée de travail. Notre syndicat, refusant toute bureaucratisation, fonctionne sans permanents et sur la base de la rotation des tâches, afin que chacun-e s'implique concrètement dans la vie du syndicat.

Je souhaite rester en contact avec la CNT Je souhaite adhérer à la CNT Je souhaite recevoir 3 n° gratuit du Combat Syndicaliste, périodique de la CNT (A renvoyer à notre adresse - cochez le choix correspondant)

Nom : Adresse :

Profession :

Confédération Nationale du Travail - Fédération des Travailleurs/euses de l' Education



**S' UNIR POUR
RESISTER !**